

# *Présentation Safran :*

## *Dispositif 75.01 et 75.05*

# Introduction

- ▶ Démonstration dispositifs d'installation agricole
- ▶ Nouveauté : dépôt dématérialisé
- ▶ Public cible : Porteurs de projet et structures accompagnatrices
- ▶ Powerpoint disponible sur le site de la DAAF

# Plan

- ▶ Déploiement du Plan Stratégique National
  - ▶ Rappel réglementaire
  - ▶ Fiches intervention
  - ▶ Ouverture des dispositifs
- ▶ Présentation de SAFRAN
  - ▶ SAFRAN
  - ▶ Simulation d'un dépôt sur le dispositif 75.01
  - ▶ Questions / réponses

# Déploiement du Plan Stratégique National à Mayotte

(PSN) 2023 - 2027

## Rappel réglementaire :

- ▶ Les réglementations européennes et nationales ont été déclinées par décrets et arrêtés préfectoraux.
  - Décrets concernant le PSN à Mayotte : [lien](#)
  - Arrêtés préfectoraux concernant le PSN à Mayotte : [lien](#)

# Fiches intervention

- ▶ Chaque dispositif est décrit par une **fiche intervention** propre :
  - Précise les règles d'éligibilité, les modalités et critères de sélection ainsi que les seuils et plafonds appliqués
  - Validée par l'organisme payeur (ASP)
  - Fiches interventions : [lien](#)
  
- ▶ **Guide** du bénéficiaire et **notice** transversale : [Lien](#)
- ▶ **Modèles** : Plan d'entreprise (PE) et fiche constitutive : [lien](#)

# Ouverture des dispositifs

## ▶ **3 dispositifs ouverts** sur SAFRAN :

- ▶ 75.01 : « Aide à l'installation du nouvel agriculteur » le 19 Février 2024
- ▶ 75.05 : « Installation de jeunes agriculteurs » le 2 Avril 2024
- ▶ 73.01 : « Investissements agricoles productifs » le 9 Avril 2024

## ▶ Prochainement:

- ▶ 73.17 : « Investissements bonifiés en faveur des jeunes agriculteurs » pour le mois de **Mai 2024**.
- ▶ AAP 77.06 et 77.07 : Coopération locale pour le mois de **Juin 2024**.

# SAFRAN

- ▶ SAFRAN → Dépôt en ligne des demandes directement effectuées par le bénéficiaire
- ▶ Point de départ : Site Internet de la DAAF Mayotte

Chemin : « Ecran d'accueil → FEADER → Programmation 2023 - 2027 → Interventions du plan stratégique national »

- ▶ Récupération des documents ressources sur le site de la DAAF

Production & Filières ▾

Alimentation ▾

Enseignement & Formation ▾

Données ▾

Votre DAAF ▾

Rechercher

 Recherche

→ Pré-demande du PSN Mayotte



Feader



Enseignement &  
Formation



Développement rural



Carte régionale



organigramme de la  
DAAF



Mensuelles 2023



# 75.01 - Aides à l'installation du jeune agriculteur

Publié le 22/01/2024 | Mis à jour le 03/04/2024

L'intervention 75.01 "Aides à l'installation du jeune agriculteur" vise à favoriser l'installation et le renouvellement des générations pour encourager le maintien de l'activité agricole et préserver la surface agricole utile (SAU), permettant la souveraineté alimentaire de la France.

Avant de déposer votre demande de financement FEADER sur Safran, nous vous invitons à consulter le guide du bénéficiaire ainsi que la notice transversale que vous trouverez [ici](#).

Il est possible de déposer un dossier tout le long de la programmation 2023-2027 sur l'intervention 75.01 directement sur Safran, le site de gestion des aides FEADER que vous trouverez [ici](#).

Vous trouverez aussi la fiche intervention de ce dispositif que nous vous invitons à consulter :

## Fiche Intervention 75.01 Mayotte

(PDF - 1.1 Mo)



Le plan d'entreprise et la fiche constitutive de l'exploitation sont des documents qui pourraient vous être demandés lors de votre dépôt sur Safran. Les modèles sont présents sur le site de la DAAF à ce [lien](#).

# Connexion à SAFRAN

- ▶ Une fois sur SAFRAN, vous devez vous créer un compte afin de vous connecter a SAFRAN. Vous devez saisir :
  - ▶ Un identifiant
  - ▶ Un mot de passe
  - ▶ Votre nom et prénom
  - ▶ Une adresse électronique

## Préambule et création du Tiers :

- ▶ Une fois votre compte créé, vous pouvez accéder à Safran. Vous arrivez sur le préambule du dispositif que vous avez choisi.

Ce préambule vous rappellera la documentation à avoir avant de commencer votre dépôt.

- ▶ Création du tiers : Le tiers est votre identité sur Safran. Il définit la personne qui crée et dépose le dossier. Un tiers peut être une personne physique ou morale, en fonction du dispositif.

# Partage de la demande

- ▶ Il est possible sur Safran de partager sa demande sur Safran avec un autre usager. Après le préambule, vous pouvez cliquer sur :

 Partager votre demande

- ▶ Vous devez saisir l'adresse mail de la personne qui recevra un mail avec un lien de connexion a Safran. Cette personne devra crée un compte si ce n'est pas fait.
- ▶ Cette fonctionnalité de Safran est utile pour les structure accompagnatrice qui peuvent, si le bénéficiaire le souhaite, aider dans le dépôt sur SAFRAN.
- ▶ Attention : Seulement le bénéficiaire pourra transmettre sa demande à la fin du dépôt sur Safran.

# Dépôt de votre demande d'aide

- ▶ Les onglets suivants vous demanderons de vous présenter, et de décrire votre projet. En fonction des réponses que vous allez apporter, certaines données seront à renseigner et d'autres non.
- ▶ Pareillement sur l'écran des pièces justificatives à fournir, cet écran sera adapté en fonction de vos réponses.
- ▶ Enfin il vous sera demandé de lire les engagements que vous prenez déposant un dossier sur le FEADER à Mayotte.
- ▶ Cliquez sur « Transmettre » et le dossier sera envoyé aux services instructeur de la DAAF de Mayotte. Vous devriez recevoir un mail automatique sur la boîte mail que vous avez renseignée.
- ▶ Attention de bien transmettre la demande, le début d'éligibilité de vos dépenses commence à la transmission et non à la création. De plus tout dossier non transmis sera automatiquement supprimé 3 mois après sa création.

# Simulation d'un dépôt SAFRAN

- ▶ Sur l'espace Formation de Safran, nous allons simuler un dépôt sur l'outil 75.01 « Installation de jeunes agriculteurs ».
- ▶ Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**